

# ORGANISER UN ÉVÉNEMENT ÉTUDIANT À L'UPEC

## QUI ?

Tous les étudiants de l'UPEC et les associations étudiantes.

## QUAND ?

Vous pouvez organiser un événement tout au long de l'année universitaire.

- **2 mois** avant l'événement en cas de projet nécessitant un dispositif de sécurité et une autorisation de la mairie ou de la préfecture ;
- **10 jours** avant l'événement pour une conférence, un stand ou une activité associative.

## COMMENT ?

En envoyant une demande d'événement à l'adresse mail : [association@u-pec.fr](mailto:association@u-pec.fr)

Le pôle Initiatives étudiantes vous accompagne dans l'organisation de votre événement et vous met en contact avec les services dédiés, pour un soutien logistique ou matériel.

## IMPORTANT

**Il est nécessaire de demander une autorisation préalable à la présidence de l'UPEC en envoyant une demande auprès du pôle Initiatives étudiantes.**

# SERVICE VIE DE CAMPUS

## NOUS RENCONTRER

- ▶ **Service Vie de campus :**  
Campus centre  
61, avenue du Général de Gaulle  
94000 Créteil  
Bâtiment I  
Niveau dalle
- ▶ **Horaire d'ouverture :**  
Du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h  
et le vendredi de 8h30 à 16h.

## NOUS CONTACTER

- ▶ **Pôle Initiatives étudiantes :**  
[association@u-pec.fr](mailto:association@u-pec.fr)  
01 45 17 19 77  
01 45 17 65 21
- ▶ **Accueil du service Vie de campus :**  
[viedecampus@u-pec.fr](mailto:viedecampus@u-pec.fr)  
01 45 17 70 65



Le label CVEC vous permet d'identifier, par un logo, les projets ou événements financés grâce à votre contribution Vie étudiante et de campus.

Édition : 03.2021

# VIE DE CAMPUS

## INITIATIVES ÉTUDIANTES — ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS & PROJETS ÉTUDIANTS

**UPEC**  
Connaissance - Action

UNIVERSITÉ  
PARIS-EST CRETEIL  
VAL DE MARNE

## CRÉER OU REJOINDRE UNE ASSOCIATION

### QUI ?

Tous les étudiants de l'UPEC peuvent créer une association étudiante, dont le siège social sera établi dans l'un des campus de l'UPEC.

### COMMENT ?

Il est nécessaire de demander **une autorisation préalable à la présidence de l'UPEC**, en envoyant une demande par mail à [association@u-pec.fr](mailto:association@u-pec.fr), accompagnée :

- d'un courrier adressé au président de l'UPEC ;
- des statuts ;
- d'une liste des membres du bureau.

Les associations sont **un relais indispensable** entre les étudiants et les différents services de l'université.

Étudiants à l'UPEC, n'hésitez pas à vous investir dans la vie associative et à participer à l'animation de vos campus.

**L'engagement étudiant est un atout** dans votre parcours universitaire, qui peut favoriser votre épanouissement, votre formation citoyenne et votre insertion professionnelle

La liste de toutes les associations est disponible sur :

[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)

- Vie de campus
- Vie associative et engagement
- Associations

## LABELLISER SON ASSOCIATION ÉTUDIANTE À L'UPEC

Les associations les plus actives et les plus dynamiques sur les campus de l'UPEC peuvent obtenir la **labellisation UPEC** et avoir accès à différents avantages :

- un financement annuel de fonctionnement ;
- un local partagé.

### QUI ?

les associations de l'UPEC **ayant plus d'un an d'existence** et ayant été actives sur les campus.

### QUAND ?

En fin d'année universitaire et pour l'année suivante.

### COMMENT ?

En déposant un dossier auprès du pôle Initiatives étudiantes et vie associative avec **un bilan d'activités et un bilan financier**.

## FINANCER UN PROJET À L'UPEC VIA LE FSIE

### QUI ?

Tous les étudiants et associations de l'UPEC.

### QUAND ?

Une commission a lieu chaque mois, pour étude des dossiers.

Le calendrier des commissions est disponible sur :

[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)

- Vie de campus
- Vie associative et engagement
- Financer son projet

### COMMENT ?

Prendre un rendez-vous avec le **pôle Initiative étudiantes** pour étudier votre projet et évaluer la recevabilité du dossier.

Remplir un **dossier FSIE** et l'envoyer à l'adresse mail : [association@u-pec.fr](mailto:association@u-pec.fr)

### IMPORTANT

Les projets doivent bénéficier aux étudiants de l'UPEC et peuvent concerner des thèmes divers : culture, sport, solidarité, insertion professionnelle, santé, lutte contre les discriminations, handicap, développement durable, etc.

Les modalités de financement et le dossier sont disponibles sur :

[www.u-pec.fr](http://www.u-pec.fr)

- Vie de campus
- Vie associative et engagement
- Associations